



Nos réf. : CRAT/15/AV.239 Le 18 mai 2015

## Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/VE179 dit « Ancien Delhaize » à HERVE

Brève description du projet

Projet : réaffecter un ancien site commercial en un ensemble de

logements, services et/ou commerces

<u>Localisation</u>: entre les rues de la Station et des Ecoles

<u>Situation au plan de secteur</u> : Zone d'habitat

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> : 15 avril 2015

<u>Référence légale</u>: Article 169 du CWATUPE

<u>Portée de l'avis</u> : projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager



## **AVIS**

## La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnait le périmètre du site à réaménager n°SAR/VE179.

Au vu du mauvais état général du site et sa situation au centre-ville, la CRAT estime qu'il est pertinent de l'inscrire en tant que périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

La création d'habitat en intérieur d'ilot et la densité du projet se justifient par la situation en centre-ville et la reconfiguration de l'îlot: création d'un cheminement piéton reliant les deux rues et fermeture de la cour d'école.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS, Président